

Protokoll der Sitzung des Bundesrates vom 18. Juni 1926

1000. Incidents à l'occasion de la manifestation en la mémoire
du député italien Matteotti, à Genève¹

Verbal

Le chef du Département politique rappelle la démarche faite par M. Garbasso, mercredi de la semaine dernière, afin d'obtenir que la manifestation soit renvoyée². Car il voulait empêcher que les fascistes italiens participant à la Conférence internationale siégeant en ce moment à Genève fassent une contre-manifestation pouvant amener des bagarres et des incidents désagréables. Le chef du Département de justice et police du canton de Genève, M. Turrettini, a proposé, à deux reprises, au gouvernement genevois d'interdire la manifestation socialiste projetée pour le vendredi soir. Mais les deux fois, sa proposition a été repoussée³.

Il résulte du rapport que M. Turrettini vient d'adresser au Département politique⁴, que la provocation est partie des milieux socialistes et anarchistes, mais les fascistes – parmi lesquels plusieurs fonctionnaires italiens du Secrétariat de la Société des Nations et du Bureau international du Travail et plusieurs délégués à la Conférence internationale siégeant en ce moment à Genève⁵ – ont alors riposté. Il aurait été préférable que les fascistes se fussent abstenus de se rendre à la mani-

1. *Die Kundgebung fand am 11.6.1926 im Gemeindesaal von Plainpalais statt.*

2. *Vgl. Nr. 192.*

3. *Der schweizerische Gesandte in Rom, Wagnière, äusserte sich in einem Schreiben vom 14.6.1926 an Motta dazu wie folgt: [...] Le Gouvernement genevois, qui a autorisé cette assemblée, contrairement à celui du Canton de Vaud, ignore un fait que l'on ne peut assez affirmer dans nos milieux suisses: à savoir que le fascisme n'est pas un parti politique, mais qu'il représente, en ce moment, l'Italie, son Gouvernement, son Roi, l'immense majorité de sa population. Comme les Italiens en Suisse sont en majorité socialistes, nos compatriotes peuvent facilement se tromper sur la signification et la portée de ces manifestations.*

Cet incident pourrait être aplani très vite si le Gouvernement genevois prenait lui-même l'initiative d'une démarche immédiate sous la forme qui paraîtrait la plus opportune. [...] (E 2001 (B) 7/19).

4. *Bericht vom 17.6.1926 in: E 2001 (B) 7/19.*

5. *8. Session der Internationalen Arbeitskonferenz.*

festation. Mais M. Garbasso a déclaré qu'il ne lui était pas possible d'exercer une influence dans cette direction sur les délégués à la Conférence.

M. Garbasso, dans une entrevue qu'il a eue avec le Chef du Département politique, le 14 courant, lui a montré un télégramme de son gouvernement disant que celui-ci a appris avec beaucoup de regrets ce qui s'est passé à Genève et a été vivement surpris que le Conseil fédéral n'ait pas interdit la manifestation. M. Garbasso dit en outre qu'il a été chargé de déclarer sans réticence que l'Italie ne pourrait plus envoyer de délégués à Genève si des incidents analogues se renouvelaient. M. Motta répondit au ministre de bien vouloir également communiquer sans réticence à son gouvernement que nous regrettons à notre tour que les fascistes se soient arrogé des compétences en matière de police qui n'appartiennent qu'aux seules autorités suisses.

Le Département politique a aussitôt donné (le 15 juin) des instructions à M. Wagnière, notre ministre à Rome⁶, l'informant de la visite et des déclarations faites par M. Garbasso. Il est dit, dans ce télégramme, que le chef du Département politique avait prié téléphoniquement jeudi soir le Conseiller Turrettini d'intervenir pour obtenir le renvoi de l'assemblée, mais que M. Turrettini n'a pu obtenir que ses collègues écoutassent ce conseil officieux. M. Garbasso ayant été informé de la situation donna par le Consul italien à Genève le conseil aux fascistes de ne pas intervenir. Il est certain qu'il conviendra de prendre à l'avenir des mesures plus rigoureuses. Mais l'intervention des fascistes et de fonctionnaires italiens de la Société des Nations est un fait très critiquable. M. Garbasso a été rendu attentif à ce grief. Le Conseil fédéral a été surpris de la menace contenue dans les instructions du gouvernement italien. Elle rend notre tâche envers le gouvernement genevois plus délicate et difficile. Nous avons donné jusqu'ici tant de preuves tangibles de notre volonté très arrêtée de maintenir de bonnes relations avec le gouvernement royal que la menace nous a surpris péniblement. Le chef du Département politique se mettra en rapports avec le Président du gouvernement genevois M. Moriaud pour lui expliquer la nécessité d'une politique plus ferme et vigilante. Mais l'opinion publique se cabrerait si elle apprenait que le gouvernement italien, abandonnant les procédés amicaux, voudrait se servir de la question du siège de la Société des Nations pour exercer des pressions. M. Wagnière est enfin prié d'exposer, avec amicale fermeté, ces considérations au gouvernement royal.

M. Wagnière a répondu le lendemain par la lettre suivante⁷:

«Suivant vos instructions, j'ai demandé immédiatement à être reçu par M. Grandi, Sous-Secrétaire d'Etat, qui, venant tout de suite après M. Mussolini dans la hiérarchie du Ministère et étant Délégué à la Société des Nations et en outre fasciste ardent, me paraissait le plus indiqué pour recevoir mes déclarations. Malheureusement M. Grandi est absent pour deux ou trois jours. J'ai demandé alors de voir M. Bordonaro, Secrétaire général, mais il était parti à la hâte pour Palerme pour raisons de famille. J'ai pris alors un rendez-vous avec le Chef du

6. E 2001 (B) 7/19.

7. E 2001 (B) 7/19.

Service politique, M. Arlotta, Ministre Plénipotentiaire, qui m'a reçu aujourd'hui à 18 h.

Je lui ai expliqué les événements tels qu'ils résultent du rapport que vous m'indiquez et de votre télégramme, en attendant le rapport définitif du Gouvernement genevois⁸. J'ai vivement insisté sur la nécessité de ne pas transporter sur territoire suisse des luttes italiennes entre socialistes et fascistes. M. Arlotta m'a fait remarquer à ce propos que les organisateurs de l'assemblée de Genève étaient suisses et que la réunion était convoquée pour discuter une affaire italienne; ce sont donc des Suisses qui transportent avec les noms de Mussolini et Matteotti des questions italiennes sur territoire suisse.

Ce raisonnement est juste et mérite d'être soumis à l'Autorité genevoise. J'ai tout de même insisté sur le fait que la présence de fascistes et en particulier de fonctionnaires de la Société des Nations avait contribué à donner à cette assemblée un caractère tumultueux.

Je n'ai pas manqué de dire les mesures que vous avez prises et que vous comptez prendre et j'ai insisté sur la pénible impression produite par la menace concernant la participation de l'Italie à la Société des Nations, en me servant des termes de votre télégramme.

J'ai relevé les articles vraiment déplorables de certains journaux italiens tendant à égarer l'opinion publique. A ce propos, en vous parlant de l'article du *Popolo d'Italia*, je n'avais sous les yeux que les citations des journaux romains. Je vois maintenant que cet article a été écrit par Parini, notre mortel ennemi. Je n'ai pas manqué de faire relever la chose par M. Arlotta.

Celui-ci m'a déclaré que jamais la Suisse n'avait été considérée avec plus d'estime que depuis l'avènement du Gouvernement actuel. Il m'a dit cela sans doute pour corriger l'impression produite par la lecture de ces articles déplorables.

M. Arlotta m'a promis de rapporter notre conversation au Premier Ministre, avec lequel je n'ai pas cru devoir conférer personnellement pour le moment.

La rectification concernant la responsabilité du Conseil fédéral a été reproduite par les journaux.

Dans les cercles privés on s'occupe très peu de cette affaire. Cela résulte de diverses informations. Si nos Burklin et Nicole & Cie. ne cherchent pas à envenimer le débat, tout porte à croire que pour le moment le Gouvernement italien se contentera de nos déclarations et que l'incident sera clos. Je me réserve encore de voir M. Grandi à son retour.»

Aussitôt après réception de la lettre de M. Wagnière, le chef du Département politique s'est mis en relations avec le président du gouvernement genevois M. Moriaud, lequel persiste à rejeter toute la faute sur les fascistes.

Le lendemain, M. Garbasso a remis à M. Motta un appel des organisateurs du meeting⁹ d'où il résulte que la manifestation, dès le début, n'était pas simplement une séance commémorative en l'honneur du député Matteotti, mais bien une manifestation antifasciste. Le chef du Département estime toutefois que, malgré

8. *Vgl. Anm. 4.*

9. *Ein Exemplar in: E 2001 (B) 7/19.*

25. JUNI 1926

337

cela, les fascistes n'auraient pas dû intervenir, et il propose de l'autoriser à déclarer à M. Garbasso que le Conseil fédéral est d'avis que les fonctionnaires de la Société des Nations et du Bureau international du Travail n'avaient absolument rien à faire à cette manifestation et n'avaient pas le droit d'aller la «contrôler», que la menace relative à la future participation de l'Italie aux réunions internationales à Genève n'était pas amicale, mais que, d'autre part, de pareilles manifestations ne devraient plus avoir lieu pendant qu'il y a des conférences internationales à Genève et que le Conseil fédéral avait l'intention de faire comprendre cela au gouvernement genevois.

M. Motta attire enfin l'attention du Conseil sur l'interpellation Nicole. Il estime qu'il devrait y être répondu encore au cours de la présente session des Chambres. Si le Conseil fédéral partage cette manière de voir, le chef du Département politique lui soumettra, lundi, le texte de son discours.

Après discussion, il est *décidé*:

Le Conseil est d'accord que M. Motta fasse au ministre d'Italie une déclaration dans le sens qu'il vient d'exposer et, en outre, qu'il réponde à l'interpellation Nicole encore dans la session parlementaire en cours, après avoir soumis les principaux passages de son discours à la prochaine séance du Conseil fédéral¹⁰.

10. *Zur Behandlung der Interpellation Nicole vom 14.6.1926 in der Nationalratssitzung vom 23.6.1926 vgl. Sten. Bull. NR, 1926, S. 543ff. – Vgl. auch die Diskussion anlässlich der Behandlung des Geschäftsberichtes pro 1925 im Ständerat, in: StR-Protokoll vom 24.6.1926 (E 1001 (D) d 1/192, S. 92f. und 130f.).*